



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

La lettre des élus

Direction Technique
et du Système d'Information



Août 2024

DÉMÉNAGEMENTS



Suite à de multiples fermetures de sites ou autres projets de la Direction, de nombreux collègues ont subi plusieurs déménagements consécutifs ces dernières années.

A chaque déménagement, ils ont vu leur **temps de trajet s'allonger**, mais trop souvent en dessous du seuil d'éligibilité (20 mn, 40 mn et au-delà de 40 mn par trajet aller) permettant l'obtention de l'**indemnité "aggravation du temps de trajet domicile/lieu de travail"** (DG14 : Mesures financières d'accompagnement de la mobilité interne).

Cependant, si l'on additionne la dégradation du temps de trajet cumulé lors de ces déménagements successifs durant ces trois dernières années, l'allongement du temps de trajet domicile/lieu de travail donnerait certainement lieu à une indemnité.

La CFDT ne cautionne pas ces déménagements à répétition car ils dégradent la Qualité de Vie au Travail des salariés, et ne voit dans ces déménagements qu'une logique purement financière.

La CFDT s'interroge sur la confiance qu'elle peut accorder à l'entreprise et en sa politique immobilière.

La CFDT demande à ce que soit pris en compte l'aggravation TOTALE du temps de trajet durant ces trois dernières années afin que les salariés concernés obtiennent enfin l'indemnité qui leur est dû.

**Le collectif CFDT DTSI vous souhaite
une bonne rentrée**